

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant



04032970

le 19 FEV. 2004

Le greffier en chef,

"S.C. CUMA DU BAILLY"

SCRL

Florennes (Morville) Bois le Bailly

0456909293

**AUGMENTATION DE CAPITAL - ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS POUR
LES METTRE EN CONFORMITE avec l'EURO et le CODE DES SOCIETES -
POUVOIRS**

D'un acte reçu par le notaire Etienne LOMBART à Philippeville le 28 janvier 2004, enregistré à Couvin le 3 février suivant, volume 425 folio 71 case 16, au droit de 25€ signé le Receveur A POUPAERT, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société coopérative à responsabilité limitée "S.C. CUMA DU BAILLY", ayant son siège social à Florennes (Morville) Bois le Bailly, s'est réunie et a pris les résolutions suivantes :

1° a) L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent vingt trois francs (323.-) pour le porter de sept cent cinquante mille francs à sept cent cinquante mille trois cent vingt trois francs par incorporation de bénéfices reportés à due concurrence sans émission d'actions nouvelles et par augmentation de la valeur nominale des parts existantes

b) L'assemblée constate et requiert le notaire soussigné d'acter que le capital social a effectivement été porté à sept cent cinquante mille trois cent vingt-trois francs, qu'il est entièrement souscrit et représenté par sept cent cinquante parts sociales d'une valeur nominale de mille francs chacune.

2° L'assemblée décide de transformer le capital social de la société en euros et de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes ; le capital sera donc désormais de dix huit mille six cents euros (18 600€) et sera représenté par sept cent cinquante parts sociales sans désignation de valeur nominale.

3° L'assemblée décide que l'assemblée générale ordinaire se fera annuellement le premier mardi du mois de juin de chaque année à dix-huit heures.

4° L'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts afin de mettre la société en ordre en vue du passage à l'euro et pour l'adapter au nouveau code des sociétés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CON FORME

Déposé en même temps que les présentes :
l'expédition de l'acte,
signé Etienne LOMBART, notaire